Déchets de chantier et matériaux recyclés

Intégration dans une mise en soumission et devis

Destinataires et objectifs

Le présent document s'adresse aux auteurs de projets et ingénieurs qui, dans leur activité, s'occupent de la mise à l'enquête et de l'établissement d'un devis pour les nouvelles constructions, les démolitions et les déconstructions. On souhaite renforcer l'emploi de matériaux recyclés, en intégrant déjà très tôt des exigences y relatives dans les documents de mise en soumission et contractuels.

Les exigences pour la gestion des déchets de chantier et l'utilisation de matériaux recyclés seront réglées dans les documents suivants:

- contrat entre le(s) maître(s) d'œuvre et les auteurs de projets (mandat),
- soumission / documents de mise en l'enquête,
- contrat d'entreprise Maîtres d'œuvre - entreprises.

Contrat entre les maîtres d'œuvre et les auteurs de projets (mandat)

Afin de pouvoir garantir une gestion des déchets de chantier conformément à la loi et favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, on devra régler dans le contrat entre les maîtres d'œuvre et les auteurs de projet (en tant que convention complémentaire) les points suivants:

- gestion des déchets de chantier selon la norme SIA 430,
- prise en compte des principes de la construction écologique dans le cadre de la réalisation des projets (Eco-devis),
- s'efforcer d'utiliser le plus largement possible des matériaux recyclés de grande valeur,
- respect des exigences de la directive de l'OFEV sur la mise en valeur de déchets de chantier minéraux (OFEV 1997).

Soumission

Les conditions et prescriptions liées à des déchets de chantier ayant une influence sur les charges des entreprises doivent être publiées déjà dans le cadre de la mise en soumission (soumission). Dans la mise en soumission, on tiendra notamment compte des plans de gestion des déchets de chantier. Pour établir un registre des prestations (devis), il est recommandé d'utiliser des éco-devis en combinaison avec les CAN (catalogues des articles normalisés).

Etudes de bases importantes

- **Instructions de l'OFEV Gestion des déchets et des matériaux pour les projets soumis ou non à une étude de l'impact sur l'environnement (2003)**
- **SIA 430 : Gestion des déchets de chantier lors de travaux de construction, de transformation et de démolition**
- **Eco-Devis : Descriptif de prestation écologique pour le CAN 117 : Démolition/déconstruction**

Points importants dans le registre des prestations (Devis)

- choisir les matériaux de chantier et procédure selon les critères de la construction écologique,
- mettre en soumission des matériaux recyclés (matériaux de construction secondaires) (éventuellement en tant que variantes) et faire référence à la pondération lors de l'attribution du mandat. Définir la qualité des matériaux recyclés,
- réutiliser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction usagés,
- vérifier et adapter la gestion des déchets de chantier à l'aide des dispositions légales et des recommandations décisives.

Attribution du mandat

Lors de l'attribution du mandat, les offres prévoyant l'utilisation de matériaux recyclés peuvent être mieux pondérées. Ce critère d'adjudication doit être publié avec les autres critères lors de la mise en soumission.

Déchets de chantier et matériaux recyclés

Intégration dans une mise en soumission et devis

Contrat d'entreprise maître d'œuvre - entreprises

Dans les contrats d'entreprise seront intégrés les points suivants:

- élimination des déchets produits par l'entrepreneur conformément à la loi et à ses frais,
- application du concept bennes multiples CBM,
- application et mise en œuvre de la norme SIA 430.

Adresses

Société suisse des ingénieurs et architectes SIA
Case postale
8039 Zürich
Tel. 044 283 15 15
Fax: 044 201 63 35
www.sia.ch

CRB
Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction
Steinstrasse 21
8036 Zürich
Tel. 044 456 45 45
Fax: 044 456 45 66
Kundendienst@crb.ch
www.crb.ch

- CAN 117
- Eco-devis pour CAN 117

VSS
Vereinigung Schweizerischer Strassenfachleute
Seefeldstrasse 9
8008 Zürich
Tel. 044 269 40 20
Fax. 044 252 31 30

- Normes-NS